

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 491 877

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑯

N° 80 22181

⑮ Coffret d'usage unique pour l'emballage de différents objets dits de première nécessité et également à usage unique.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 25/10, 85/00.

⑰ Date de dépôt..... 10 octobre 1980.

⑯ ⑰ ⑯ Priorité revendiquée :

⑯ Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 16-4-1982.

⑯ Déposant : AUBURGE Jean Alain, résidant en France.

⑯ Invention de : Jean Alain Auburge.

⑯ Titulaire : *Idem* ⑯

⑯ Mandataire : Bernard Ravina,
44, av. Léon-Blum, 31500 Toulouse.

1 La présente invention a pour objet un coffret à usage unique
contenant différents objets de première nécessité, également d'u-
sage unique, trouvant son utilisation préférentiellement dans les
hôtels, bateau-croisière, etc..., ou en raison de son volume et
5 prix de revient réduit dans le domaine du camping ou autre.

Actuellement dans les hôtels, par exemple, sont fournis aux clients
quelques articles de toilette, tels que savonnettes, serviettes
de bain, etc..., mais il arrive très souvent que par omission de
10 sa part, l'un des clients manque d'un objet ou d'un produit de
première nécessité qu'il n'est pas toujours aisé pour lui de se
procurer sur le champ, tel que peigne ou rasoir par exemple.

La présente invention a pour but de supprimer les dits inconvénients en réalisant un coffret à usage unique contenant les objets de première nécessité aussi bien pour la toilette, tels que peigne, rasoir, brosse à dents, shampoing, etc..., que pour rendre service, tels que allumettes, produit détachant, mouchoirs en papier, petits pansements, cachets d'aspirine etc..., ceci en sorte que chaque hôtel ou autre qui en est doté puissent fournir systématiquement et quotidiennement à la clientèle les dits objets et qu'après ouverture du coffret celui-ci ne puisse être réutilisé par un tiers ce qui est une garantie d'hygiène.

Un autre avantage de l'invention est de permettre aux voyageurs de laisser à leur domicile tous leurs ustensiles de toilette dorénavant fournis par les hôtels par exemple, et donc de réduire ainsi relativement le volume de leurs bagages, comme c'est également le cas du campeur qui sous le volume relativement réduit du dit coffret aura sous la main une multitude d'objets et de produits dits de première nécessité.

30 D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront au cours de la description ci-après de la réalisation d'un coffret selon l'invention donné à titre d'exemple non limitatif avec référence aux dessins annexés en lesquels :

- 1 - La figure 1 est une vue en perspective du coffret selon l'invention, dont le couvercle ôté laisse apparaître une partie des objets et produits de première nécessité qu'il contient ;
5 - La figure 2 est une vue en perspective du même coffret représenté en figure 1, mais vide de son contenu.

Tel que représenté, le coffret selon l'invention se compose, par exemple, d'un contenant 1 parallèlepipedique ou autre comportant une pluralité d'alvéoles 2 facilement accessibles à partir de la surface supérieure du dit bloc et dont les formes correspondent sensiblement aux formes des différents objets ou association d'objets que le dit coffret est susceptible de contenir juxtaposés à au moins une série de logement 3 formant présentoir pour les différents produits dit de première nécessité qu'il est également susceptible de contenir et d'un couvercle destructible 4 non représenté dont la fonction essentielle est de maintenir jusqu'à sa destruction les différents objets et les différents produits à leurs places respectives.

Le dit couvercle destructible 4 fait également office jusqu'à sa destruction, de "capsule" de garantie de l'inviolabilité du dit coffret.

Selon une forme préférentielle de réalisation telle que représentée, le contenant 1 en matière plastique par exemple est obtenu avec ses différentes alvéoles 2 et différents logements 3 par thermo-formage d'une pluralité de matière plastique ou par moulage sous pression, en sorte que le dit bloc soit évidé au maximum et que la dite matière matérialise sous forme de parois d'épaisseur sensiblement constante uniquement la surface fonctionnelle du dit coffret, ceci afin de réaliser un coffret d'une grande légèreté à un prix de revient relativement bas.

30 Les dites surfaces fonctionnelles du dit coffret étant bien entendu les surfaces déterminant les formes des différentes alvéoles et des différents logements mais aussi les surfaces latérales du contenant qui permettent une assise correcte du coffret sur une surface plane et qui réalisent simultanément la rigidité de celui-ci.

1 Suivant cette forme de réalisation du coffret il est possible
de disposer sous les surfaces dites fonctionnelles entre les
surfaces latérales du contenant d'autres objets de première nécessité,
tels que par exemple des sous-vêtements en matériaux tissés
5 ou non tissés.

Un couvercle soudé aux surfaces latérales étant alors mis en
place pour maintenir les dits objets.
De préférence seront disposés dans la partie inférieure interne
10 du coffret ainsi définie des objets de nécessité dont la structure
permet de les adapter aux creux et reliefs issus de la formation
des logements de la paroi supérieure.

Dans l'exemple de réalisation tel que représenté, le dit contenant 1 se compose de deux zones bien distinctes.
L'une comporte les dites alvéoles 2 de formes correspondantes
15 aux différents objets qu'il est susceptible de contenir, tels
que peigne 6, brosse à dents 7, rasoir jetable 8, coton-tiges 9,
lime à ongle 10, etc..., et la deuxième au moins une série de
logements 3 formés d'une succession de surfaces inclinées en
sorte que les différents produits dits de première nécessité
20 qui sont contenus préférentiellement dans différents sachets
hermétiques plats 5 à usage unique lorsqu'ils sont placés sur
les dites surfaces inclinées des dits logements se présentent
imbriqués les uns sur les autres tels des tuiles ou des écailles
25 laissant apparaître sur la partie visible des différents sachets
les noms des différents produits contenus, qui sont par exemple,
de la crème à raser 11, du shampoing 12, de l'eau de toilette
13, du dentifrice 14, du produit détachant 15, etc...
Les différents sachets 5 sont en papier, en matière plastique, ou
autre matière aisément déchirable manuellement afin de permettre
30 une ouverture des dits sachets, sans recours à des moyens parti-
culiers, tels que des ciseaux par exemple.

Selon une forme préférentielle de réalisation, les différentes
alvéoles 2 et les différents logements 3 sont de profondeurs
différentes en fonction de l'objet ou du produit à contenir, en
35 sorte que chacun des dits objets ou produits emballés effleurent

- 1 la surface supérieure du dit contenant de manière à ce que le couvercle destructible 4 qui occupe, avant sa destruction, la dite surface maintienne les différents objets et les différents produits à leurs places respectives.
- 5 Le dit couvercle 4 est une feuille rigide, semi-rigide, ou souple, en carton, en aluminium, matière plastique, ou autre, scellée par tout moyen connu, tel que collage ou thermosoudage, au moins sur le pourtour de la dite surface du dit contenant 1 et comporte une languette de préhension afin de faciliter son décollement et/ 10 ou son déchirement manuel lors de l'ouverture du dit coffret.

Selon une autre variante de réalisation et afin d'améliorer le maintien en place des différents objets et des différents produits dans le dit coffret, le dit couvercle 4 est fixé sur le dit contenant par tous moyens connus tel que collage, thermosoudage, etc.. 15 sur toutes les surfaces élémentaires de séparation des objets et produits contenus comprises dans la dite surface supérieure du dit contenant.

Selon une autre variante de réalisation, le dit couvercle 4 est prédécoupé selon un périmètre sensiblement inférieur au périmètre 20 extérieur de la surface supérieure du dit contenant, et compris à l'intérieur de la dite surface en sorte de permettre après déchirement du dit couvercle suivant le dit prédécoupage, l'extraction des différents objets et des différents produits contenus dans le dit coffret.

25 Une autre variante de réalisation consiste à plaquer les différents produits à leurs places respectives au moyen du couvercle 4 constitué d'une feuille de matière plastique thermo-rétractable par exemple, et dont la forme épouse après un léger chauffage, le relief intérieur du contenant et de son contenu.

30 Selon une variante de réalisation du dit contenant, celui-ci est constitué à partir d'un bloc de matière rigide, tel que un bloc de matière plastique, ou de bois, par exemple. Les différentes alvéoles 2 et les différents logements 3 sont

1 obtenus lors du moulage du bloc de matière plastique, par exemple, ou par usinage du bloc de bois.

5 Le couvercle 4 est en papier ou carton, ou matière plastique par exemple, et maintenu sur le dit contenant par tous moyens connus tels que collage, agrafage, thermosoudage, ou autre.

10 Dans une autre forme de réalisation, le couvercle 4 en matière semi-rigide, ou rigide, tel que du carton, par exemple, ceinture le dit contenant, et le tout est contenu dans une feuille de matière plastique transparente par exemple, fermée hermétiquement par thermosoudage.

15 Pour accéder aux objets et produits contenus dans le dit coffret le consommateur doit détruire la dite enveloppe plastique, et sortir le contenant 1 du couvercle 4 par coulissemement relatif de l'un avec l'autre.

20 Il est bien entendu que le contenu du dit coffret n'est pas définitivement défini par la liste des objets et produits de première nécessité donnés ici à titre d'exemple non limitatif et que des modifications concernant le contenu du dit coffret peuvent être apportées sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

25 Dans tous les différents cas de réalisation, le dit contenant peut être ensuite habillé extérieurement et/ou intérieurement au moyen de matières plus esthétiques et plus commerciales, telles que skaï, cuir, tissus, etc.. ou laissé tel qu'il sort de fabrication et peut comporter un nombre et/ou une qualité d'objets et de produits différents en sorte de réaliser une gamme variée du coffret standart au coffret de luxe, ou superluxe, par exemple tout en restant dans le domaine et l'esprit de la dite invention.

30 Le dit coffret peut également comporter sans sortir du domaine de la présente invention, sur ses faces extérieures de préférence, ou sur le couvercle, des dessins, sigles, ou autres inscriptions particulières en sorte de personnaliser le dit coffret au nom du distributeur concerné, tel que par exemple au nom d'un hôtel dans lequel il est susceptible d'être distribué.

Il va sans dire que des modifications et des variantes peuvent être apportées au dit coffret décrit précédemment sans pour cela sortir du cadre de la présente invention.

REVENDICATIONS

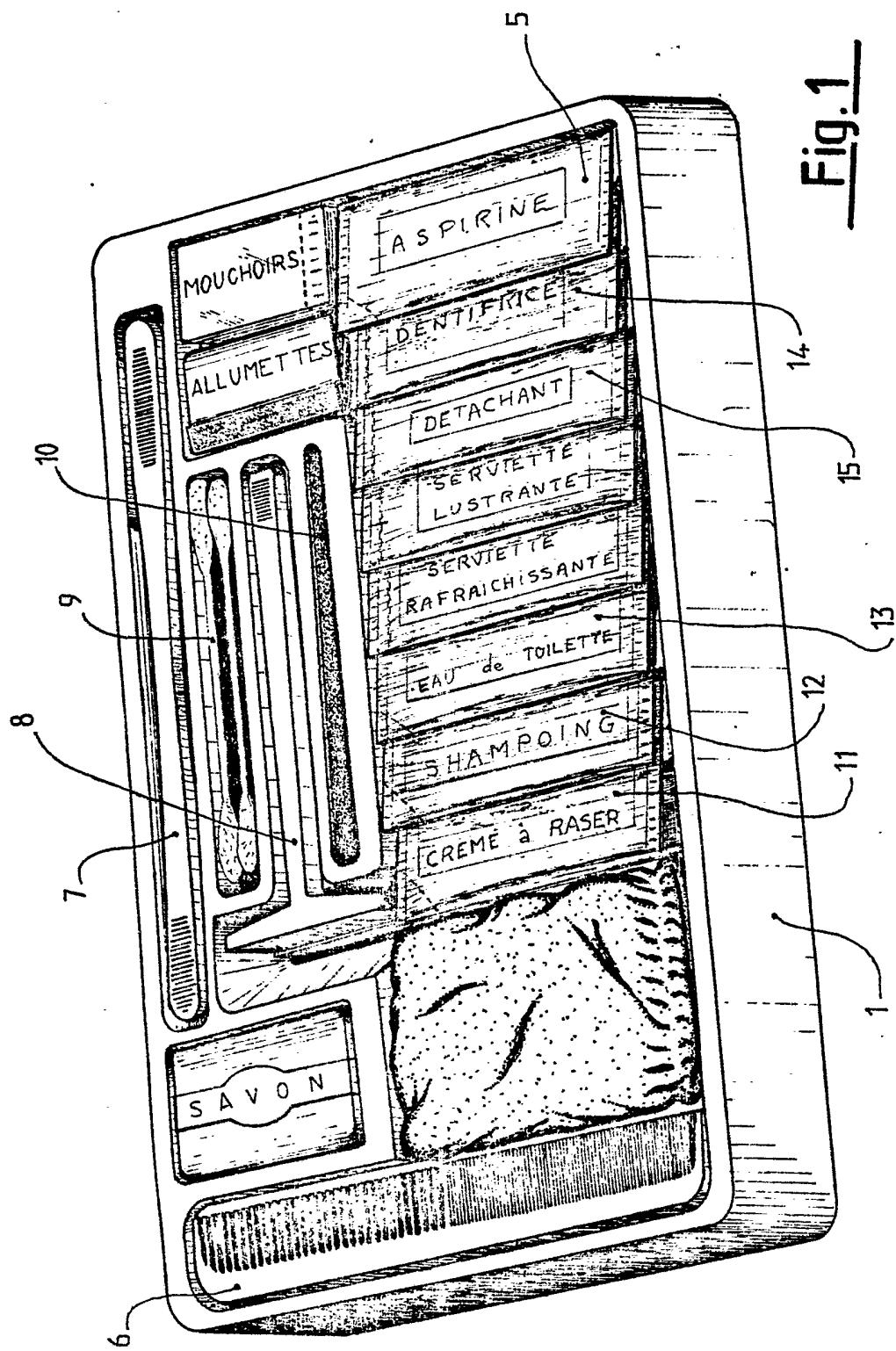
- 1 R1/ Coffret pour l'emballage de différents objets et produits de première nécessité à usage unique caractérisé en ce qu'il comprend un contenant (1) comportant une pluralité d'alvéoles (2) de formes correspondantes aux dits objets ou à l'association de plusieurs des dits objets juxtaposés à au moins une série de logements (3) formant présentoir pour les différents produits de première nécessité susceptibles d'être contenus dans le dit coffret.
- 5
- 10 R2/ Coffret selon la revendication 1 caractérisé en ce que les dites alvéoles (2) susceptibles de contenir les différents objets de première nécessité sont juxtaposées entre elles en sorte d'occuper par exemple la moitié du dit contenant, l'autre moitié étant occupée par les dits logements (3) et ceci de manière à obtenir un encombrement minimum du dit coffret.
- 15 R3/ Coffret selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les dits logements (3) de présentation des différents produits de première nécessité susceptibles d'être contenus dans le dit coffret sont constitués d'une série de surfaces inclinées de type en "dents de scie" en sorte que les différents produits emballés sous forme de sachets plats (5) et occupant les dites surfaces s'imbriquent les uns sur les autres à la manière d'écaillles.
- 20
- 25 R4/ Coffret selon les revendications 1, 2, et 3 caractérisé en ce qu'il comporte une partie destructible (4) d'accès aux différents objets et différents produits susceptibles d'être contenus dans le dit coffret en sorte de rendre celui-ci à usage unique.
- 30 R5/ Coffret selon les revendications 1,2,3 et 4 caractérisé en ce que la dite partie destructible est un couvercle (4) souple, semi-rigide, ou rigide, dont la forme épouse sensiblement le relief du dit coffret et de ses divers éléments

1 contenus, en sorte de maintenir jusqu'à sa destruction les
dits objets dans leurs alvéoles respectives, et les dits pro-
duits sur leurs surfaces de présentation respectives.

5 R6/ Coffret selon la revendication 1 et la revendication précé-
dente caractérisé en ce que le couvercle est fixé par souda-
ge, ou collage, sur toutes les surfaces élémentaires, de sé-
paration des objets et produits contenus comprises dans la
dite surface supérieure du dit contenant.

10 R7/ Coffret selon la revendication 1 caractérisé en ce que le
couvercle est transparent ou doté d'une fenêtre transparente.

PL. I / 2

Fig. 1

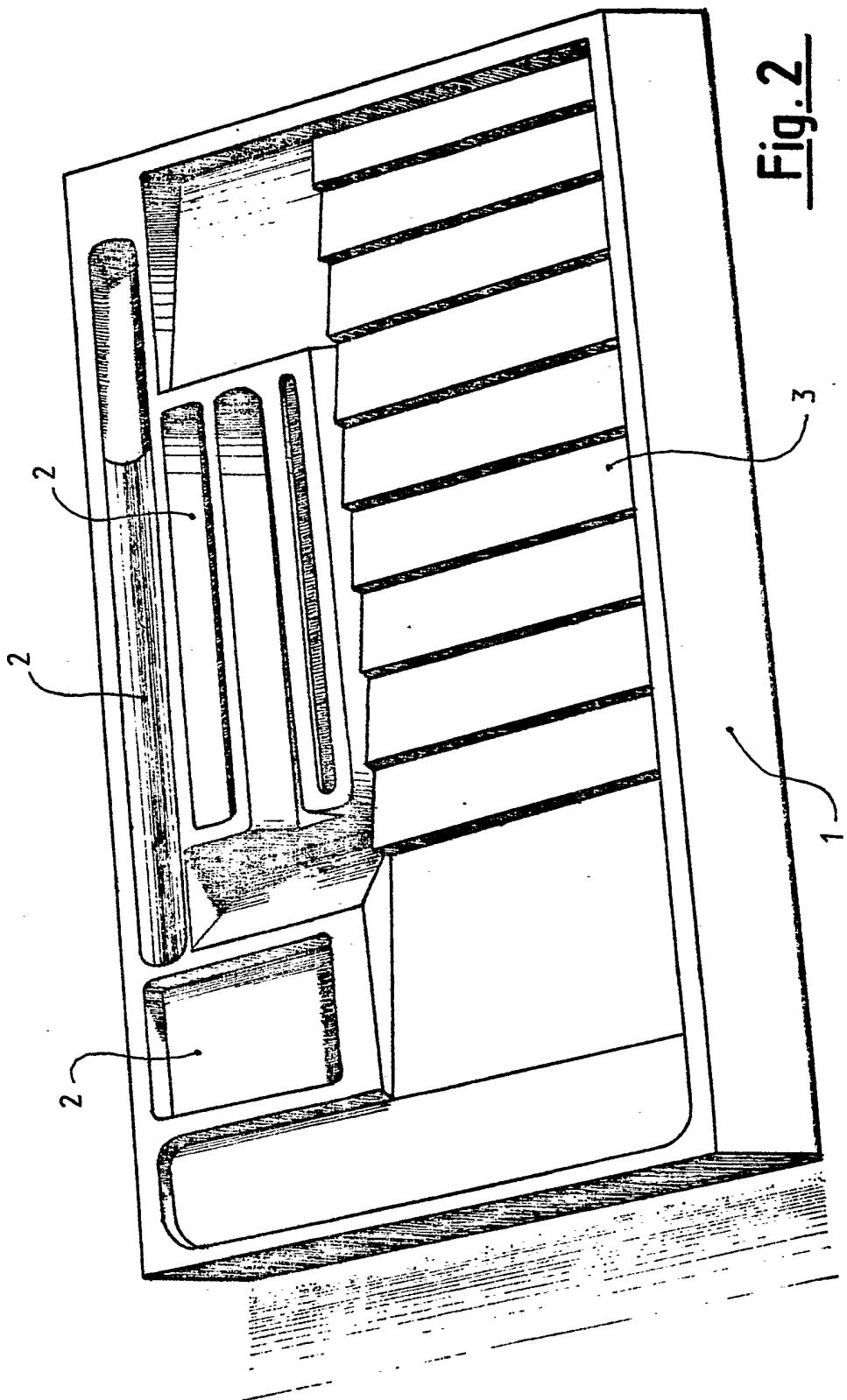


Fig. 2